

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5in1 Scooter E10 cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
5in1 Scooter E10 cleaner

N° de produit
687045

Identifiant unique de formulation (UFI)
6VRC-6Y0K-G10N-WVR1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Catégorie de produit	La description
----------------------	----------------

	Additives to petrol or diesel fuel
--	------------------------------------

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Maumo International BV

P.O. Box 441
2990 AK Barendrecht
Nederland
+31 (0)180 699234
+31 (0)180 699235
www.maumo.nl

Personne à contacter

Product Safety Department

Courriel

info@maumo.nl

révision

08/05/2023

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Se laver mains soigneusement après manipulation. (P264)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

Contient

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

solvant naphta aromatique lourd (pétrole);Kérosène - non spécifié

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, <2% aromatics

distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié

Autre étiquetage

UFI : 6VRC-6Y0K-G10N-WVR1

2.3Autres dangers

Autre

Ce produit contient une substance tPtB et/ou PBT:

Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene (PBT)

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS: N° CE: 918-481-9 REACH: 01-2119457273-39-XXXX N° index:	80-95%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole);Kérosène - non spécifié	N° CAS: 64742-94-5 N° CE: 265-198-5 REACH: N° index: 649-424-00-3	1-3%	Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	
Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethane sulphonate	N° CAS: 7491-09-0 N° CE: 231-308-5 REACH: N° index:	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, <2% aromatics	N° CAS: N° CE: 929-018-5	1-3%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	

	REACH: 01-2119475608-26 N° index:		
distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié	N° CAS: 64742-47-8 N° CE: 265-149-8 REACH: N° index: 649-422-00-2	1-3%	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	N° CAS: N° CE: 926-273-4 REACH: 01-2119451151-53-XXXX N° index:	<1%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304 Carc. 2, H351 Aquatic Chronic 2, H411
naphthalène	N° CAS: 91-20-3 N° CE: 202-049-5 REACH: N° index: 601-052-00-2	<1%	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) [1]
Ferrocene	N° CAS: 102-54-5 N° CE: 203-039-3 REACH: N° index:	<1%	Flam. Sol. 1, H228 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Repr. 1B, H360 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
1,2,4-triméthylbenzène	N° CAS: 95-63-6 N° CE: 202-436-9 REACH: N° index: 601-043-00-3	<1%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 [1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de soufre

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

Store out of direct sunlight.

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 50

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Ferrocene

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

1,2,4-triméthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 50

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 250

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

1,2,4-triméthylbenzène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	9512 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	16171 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	15 mg/kg/jour

Ferrocene

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	0,013 mg/kgbw/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	0,025 mg/kgbw/day
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	0,04 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	0,005 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	0,02 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	0,013 mg/kgbw/day

naphtalène		
Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	3,57 mg/kgbw/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	25 mg/m ³
Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate		
Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
	Dermique	13,4 mg/kgbw/day
	Inhalation	46,6 mg/m ³

PNEC

1,2,4-triméthylbenzène		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		120 µg/L
Eau douce		120 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		120 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.41 mg/L
Sédiment en eau de marines		13.56 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.56 mg/kg
Terre		2.34 mg/kg

naphtalène		
Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		0,0024 mg/L
Eau douce		0,0024 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle




Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes		
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-		
Protection des mains				
Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,38	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388	
Protection des yeux				
Type	Normes			
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Jaunâtre

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

0,817 (20 °C)

Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

>168

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Aucune information disponible

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

62

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible

Limite d'explosivité (% v/v)

0,6 - 7

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau

Aucune information disponible

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Aucune information disponible

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	>5000 mg/m ³

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation

Test :	CL50 (poussière)
Valeur :	>4778 mg/m ³
Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (vapeurs)
Valeur :	>4688 mg/m ³
Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg
Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	6318 mg/kg
Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	7050 mg/kg
Produit/composant	naphtalène
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (vapeurs)
Valeur :	>0,4 mg/L
Produit/composant	naphtalène
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>16000 mg/kg
Produit/composant	naphtalène
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	533 mg/kg
Produit/composant	Ferrocene
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>3000 mg/kg
Produit/composant	Ferrocene
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1320 mg/kg

Produit/composant	1,2,4-triméthylbenzène
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (vapeurs)
Valeur :	10200 mg/m ³

Produit/composant	1,2,4-triméthylbenzène
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>3440 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	1,2,4-triméthylbenzène
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit/composant	naphtalène
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Organe cible :	
Durée :	24 mois
Test :	CSENO
Valeur :	
Conclusion :	Effets nocifs observés

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant	Ferrocene
Méthode d'essai :	OCDE 421
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Durée :	
Test :	
Valeur :	25 mg/kg
Conclusion :	Effets nocifs observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

Autres informations

naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*
 Durée : 48 heures
 Test : ELO
 Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
 Durée : 96 heures
 Test : LLO
 Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
 Durée : 72 heures
 Test : ELO
 Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
 Durée : 72 heures
 Test : EL50
 Valeur : >1 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*
 Durée : 48 heures
 Test : EL50
 Valeur : 1,4 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
 Durée : 96 heures
 Test : LL50
 Valeur : 2-5 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*
 Durée : 21 jours
 Test : NOELR
 Valeur : 0,48 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
 Durée : 72 heures
 Test : NOELR
 Valeur : 1 mg/L

Produit/composant naphtalène
 Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
 Durée : 96 heures
 Test : CE50
 Valeur : 2,96 mg/L

Produit/composant naphtalène
 Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 2,16 mg/L

Produit/composant naphtalène
 Espèce : Poisson, *Oncorhynchus gorbuscha*

Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 0,96 mg/L

Produit/composant : naphthalène
 Espèce : Daphnie, Daphnia pulex
 Durée : 125 days
 Test : CSEO
 Valeur : 0,59 mg/L

Produit/composant : naphthalène
 Espèce : Poisson, Oncorhynchus gorboscha
 Durée : 40 days
 Test : CSEO
 Valeur : 0,12 mg/L

Produit/composant : 1,2,4-triméthylbenzène
 Espèce : Daphnie, Daphnia magna
 Durée : 48 heures
 Test : CL50
 Valeur : 3,6 mg/L

Produit/composant : 1,2,4-triméthylbenzène
 Espèce : Poisson, Pimephales promelas
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 7,72 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
 Méthode d'essai : OCDE 301 F
 Valeur : >60%

Produit/composant : Potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate
 Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
 Méthode d'essai :
 Valeur :

Produit/composant : distillats légers (pétrole), hydrotraités;Kérosène - non spécifié
 Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
 Méthode d'essai : OCDE 301 F
 Valeur : 61%, 28 days

Produit/composant : Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
 Biodégradable dans l'environnement aquatique : Oui
 Méthode d'essai : OCDE 301 F
 Valeur : 58,6% - 28 days

Produit/composant : naphthalène
 Biodégradable dans l'environnement aquatique : Non
 Méthode d'essai :
 Valeur : 0 to 2 % - Not readily - 28 days

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Oui
LogPow : 2,8-6,5
BCF: 99-5780
Autres informations :

Produit/composant naphthalène
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogPow : 36.5-168
BCF: 3,4
Autres informations :

Produit/composant 1,2,4-triméthylbenzène
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogPow : 3,63
BCF: 243
Autres informations :

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit contient une substance tPtB et/ou PBT:
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene (PBT)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.
HP 14 - Écotoxique
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

13 07 03* Autres combustibles (y compris mélanges)

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H228, Matière solide inflammable.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H360, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

= Additives to petrol or diesel fuel

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

Product Safety Department

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr